



AIMER, PROTÉGER

Sites naturels en Côtes d'Armor

Conseil
Général

Côtes d'Armor,





L a beauté sauvage de nos grands sites fait le charme et la réputation des Côtes d'Armor.

Source d'émotions et de dépaysement, ces lieux permettent aussi de mieux comprendre l'intérêt de protéger les milieux naturels.

La présente collection s'adresse aux amateurs de randonnées-découvertes qui, à leur rythme, souhaitent allier connaissance et plaisir des yeux.

Bonne promenade !

*Le Président du Conseil Général
Claudy Le Breton*

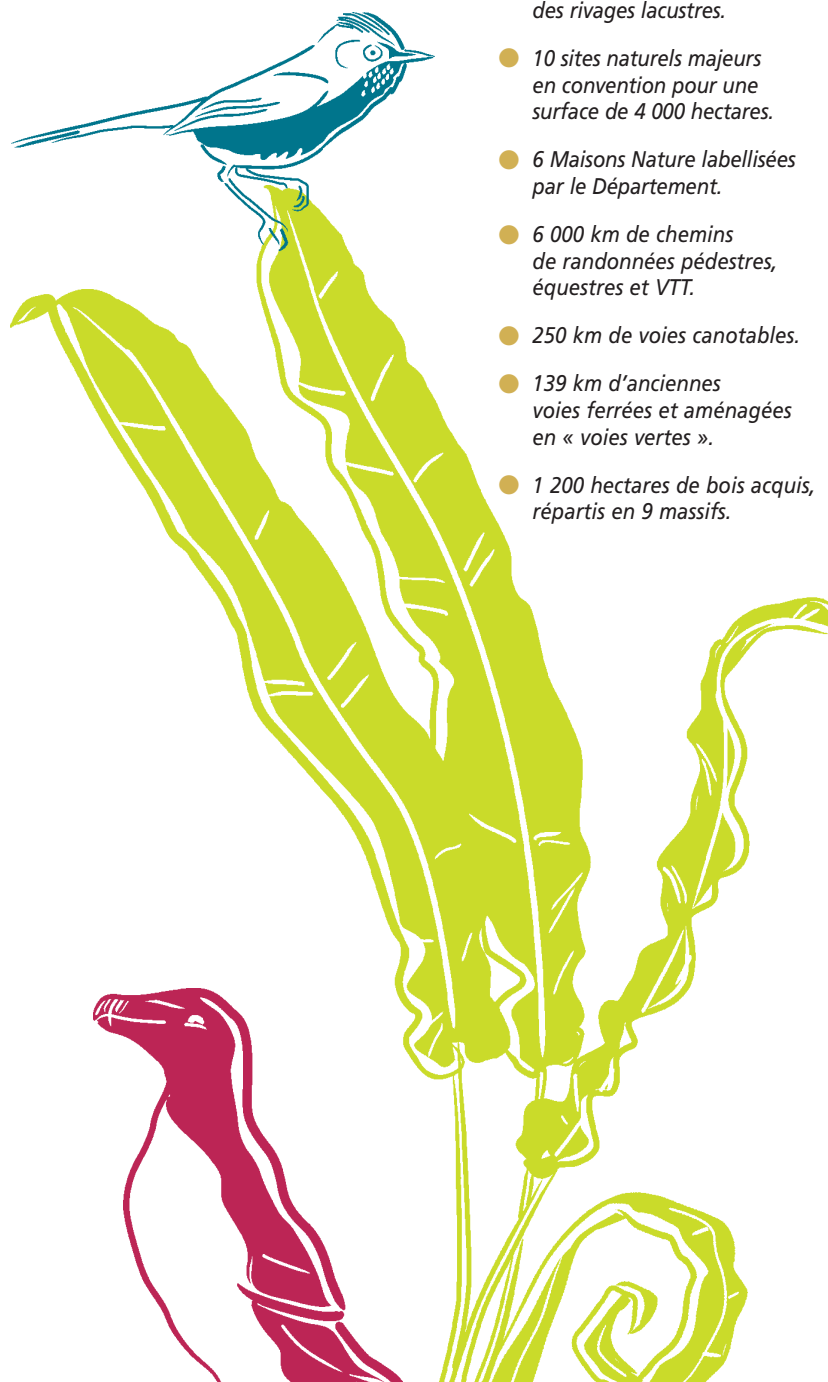


Contact : Conseil Général des Côtes d'Armor
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Service Randonnée et Espaces Naturels
2, rue Jean Kuster – B.P. 2375
22023 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02 96 62 46 54
Fax : 02 96 62 27 89
www.cotesdarmor.fr

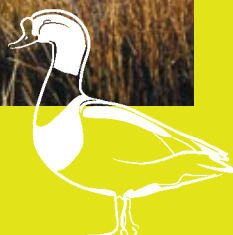
Conseil
Général

Côtes d'Armor,





- 50 sites naturels acquis ou en convention, soit un front de mer de 35 km totalement protégé en partenariat avec le Conservatoire des rivages lacustres.
- 10 sites naturels majeurs en convention pour une surface de 4 000 hectares.
- 6 Maisons Nature labellisées par le Département.
- 6 000 km de chemins de randonnées pédestres, équestres et VTT.
- 250 km de voies canotables.
- 139 km d'anciennes voies ferrées et aménagées en « voies vertes ».
- 1 200 hectares de bois acquis, répartis en 9 massifs.



Conseil
Général

Côtes d'Armor,

